



ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES LAURENTIDES
LAURENTIAN PILOTAGE AUTHORITY

Discours préparé pour M. Fulvio Fracassi

Dans le cadre du 5^e congrès de l'association des pilotes maritimes du Canada

Du 14 au 17 février 2017

Durée: 10 minutes et 3 minutes pour la présentation de la vidéo promotionnelle de l'APL

LA VERSION PRONONCÉE FAIT FOI

Bonjour à tous,

J'aimerais d'abord remercier l'association des pilotes de m'avoir invité à vous adresser quelques mots aujourd'hui.

Qualité et efficacité du service de pilotage

Comme vous le savez sans doute, l'APL a comme priorité la sécurité de la navigation sur les voies maritimes du Saint-Laurent et de la rivière Saguenay, par la prestation de services de pilotage efficace.

L'APL exécute en moyenne plus de 22 000 missions de pilotage par année sur des centaines de kilomètres du fleuve Saint-Laurent. Année après année, nous gardons un bilan de sécurité de plus de 99%. Je suis fier de mentionner que pour 2015 et 2016, nous avons un bilan de sécurité de 99.93%. Ce bilan enviable démontre sans l'ombre d'un doute à quel point le transport maritime est sécuritaire et prouve la valeur ajoutée et les aspects bénéfiques du service de pilotage.

Année après année, nous offrons un service de pilotage sans délai de voyage lié au pilotage dans plus de 99% de nos affectations. Par exemple, en 2015, nous avons réussi à un taux de 99.96% ce qui veut dire que seulement 10 voyages sur plusieurs milliers de missions de pilotage ont résulté d'un manque de disponibilité de nos pilotes. Ceci est sans contredit un exploit de taille.

Et comment avons-nous réussi à atteindre ces résultats enviables? Grâce au travail d'équipe et à la collaboration de nos partenaires.

Effectivement, cette réussite est le fruit de l'expertise des pilotes brevetés par notre administration, leur professionnalisme et l'effort mené par leurs corporations, la contribution de la Garde côtière et Transport Canada, les administrations portuaires ainsi que nos clients et nos parties prenantes de l'industrie maritime. Je ferais erreur si je ne reconnaissais pas aussi la contribution, le dévouement et le professionnalisme de toute l'équipe de l'APL.

Malgré ces excellents résultats, nous ne pouvons pas nous permettre de rester sur place. Nous devons toujours nous efforcer de faire mieux en ce qui a trait à la sécurité et l'efficacité de nos services de pilotages. C'est pourquoi nous avons instauré de nouvelles procédures internes pour permettre à l'APL de suivre et d'enquêter efficacement les incidents lorsqu'ils se produisent afin d'apprendre de la situation et d'éviter que ceux-ci se reproduisent. C'est aussi dans cette optique que nous avons négocié deux protocoles d'ententes, l'un avec le Bureau de la sécurité dans les transports et l'autre avec Transports Canada afin de mieux coordonner nos activités, échanger de l'information efficacement et partager nos expertises respectives, dans l'objectif commun de maximiser la sécurité de la navigation dans notre région.

À la fin 2016, l'APL a mis en place pour la première fois dans notre région, un comité consultatif sur le pilotage. Ce comité est un nouvel outil important dans notre coffre pour promouvoir la

collaboration, la communication et la transparence dans les services et les exigences du pilotage. Ce comité est composé de nos partenaires de l'industrie incluant les corporations de pilote, l'association des pilotes maritimes du Canada, la Garde côtière, Transports Canada et les représentants de l'industrie. Il nous permettra aussi de rassembler l'expertise de tous et nous aidera à poser un regard informé dans nos actions et nos décisions alors que nous nous efforçons d'améliorer la sécurité et l'efficacité afin de desservir l'intérêt du public.

En partenariat avec la Corporation des pilotes du Bas Saint-Laurent, l'APL a renforcé le programme de formation et d'évaluation pour les apprentis-pilotes et les pilotes de cette région afin qu'ils puissent atteindre les plus hauts standards de l'industrie. Ces investissements en formation et en évaluation de nos apprentis-pilotes et nos pilotes brevetés nous permettront sans aucun doute de maintenir ces standards. Nous sommes enthousiasmés à l'idée de travailler en partenariat avec la corporation des pilotes du Saint-Laurent Central pour atteindre ce même objectif dans leur région.

En plus de la formation, la technologie joue un rôle important dans le maintien de la sécurité et l'efficacité de la navigation dans notre région. Offrir à nos pilotes autorisés la plus récente technologie de pointe pour nos services de pilotages afin de les rendre le plus sécuritaire et efficace possible est une priorité pour l'APL. À ce sujet, l'APL travaille avec les corporations de pilote pour choisir les équipements d'unités de pilotes portables (PPU) qui répondront le plus adéquatement aux besoins des pilotes afin de maximiser la sécurité et l'efficacité de nos opérations.

Offrir des services de pilotage à un coût raisonnable est aussi une composante importante de notre mandat que nous prenons très au sérieux. Ceci permet à l'APL de contribuer à la compétitivité de l'industrie maritime et du développement économique de notre région. C'est pourquoi je me réjouis que nous ayons pu, pour une deuxième année consécutive, geler nos tarifs sans compromettre le bien-être financier de l'APL. Ceci est le résultat de notre saine gestion financière et du travail acharné de toute l'équipe pour y arriver.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, l'importance de la coopération et du partenariat sont deux éléments nécessaires à la réussite de notre succès bien au-delà de notre région. Nous comptons aussi sur l'expérience et l'expertise des autres administrations de pilotage. Nous nous inspirons souvent de l'excellent travail et des initiatives prises par les administrations du Pacifique, des Grands Lacs et de l'Atlantique. Nos excellentes relations nous permettent d'échanger sur les meilleures pratiques de l'industrie, assurer une synergie dans nos actions lorsque c'est possible et nous allier dans nos objectifs communs d'efficacité.

Moderniser et renforcer la *Loi sur le pilotage*

Je dirai quelques mots sur la modernisation et le renforcement de la *Loi sur le pilotage* avant d'aborder brièvement certaines de nos priorités principales pour 2017. Le gouvernement fédéral a tenu de grandes consultations sur la sécurité et efficacité dans les transports. L'APL ainsi que plusieurs intervenants de l'industrie ont profité de cette occasion pour partager leurs priorités,

soulever certaines préoccupations et proposer des recommandations. Ceci a amené le ministre des Transports, M. Garneau a annoncé dans son plan de protection des océans, la révision de la *Loi sur le pilotage* prévue en 2017. L'objectif est de moderniser et renforcer la loi afin d'offrir à l'avenir des services de pilotages plus sécuritaires, efficaces et responsables sur le plan environnemental.

Je tiens à réitérer que nous devons tous être fiers de nos excellents résultats en matière de sécurité et d'efficacité. Ceci n'aura pas pu être possible sans le professionnalisme et l'expertise de nos pilotes, l'engagement de nos partenaires fédéraux et de l'industrie maritime. Cependant, afin d'être à l'avant-garde et pour continuer d'assurer l'excellence, la transparence et la responsabilité, il est essentiel que nous profitons de cette occasion pour travailler côte à côte avec le gouvernement dans son objectif de moderniser la Loi sur le pilotage. Ceci nous permettra de nous assurer que la Loi tient compte des pratiques exemplaires modernes en matière de gouvernance et qu'elle répond à nos besoins actuels et nos défis à venir.

Objectifs pour 2017

Nous nous sommes fixé d'ambitieux projets pour 2017. Dans notre objectif d'amélioration constante de nos services, nous avons joint nos clients pour obtenir leurs avis sur nos services. Plusieurs points positifs et constructifs sont ressortis de cette enquête. Il y a plusieurs aspects que nous réussissons et que nous devons continuer à faire. Je note à titre d'exemple, certains points liés à l'importance de communiquer les changements en matière d'exigence du pilotage, maintenir nos efforts liés à la transparence ainsi que de soutenir et trouver des pistes de solution novatrice pour accroître la sécurité et l'efficacité de nos services.

Nous espérons atteindre plus de transparence et renforcer la sécurité et l'efficacité de notre service par la mise à jour de nos règlements. Nous continuerons notre consultation en 2017 et nous serons attentifs aux besoins, aux préoccupations et aux recommandations de toutes nos parties prenantes incluant les corporations de pilote et l'industrie maritime.

Nous nous engageons aussi à mettre tous les efforts nécessaires afin de faire de la collaboration une priorité clé pour 2017. Nous accordons beaucoup de valeur à nos relations avec tous nos partenaires incluant les corporations de pilote, nos partenaires fédéraux, l'industrie maritime et nos clients. Nous avons bien l'intention de miser sur le succès obtenu et nous efforcer de nous améliorer face aux défis que nous rencontrons.

Je tiens à souligner de nouveau que nous devons tous être fiers de nos excellents résultats en matière de sécurité et d'efficacité. Ceci n'aurait pas pu être possible sans notre partenariat avec les pilotes, nos partenaires et l'industrie. Cependant, afin d'être à l'avant-garde et pour continuer d'assurer l'excellence, il est important que nous profitons de cette occasion pour agir comme partenaire du gouvernement dans son objectif de moderniser la Loi sur le pilotage. Et ce, tant pour répondre aux besoins actuels que pour répondre aux défis à venir.

Comme nous travaillons dans l'intérêt public de tous les Canadiens, nous avons le devoir de les informer au sujet des contributions de l'APL et du pilotage prises afin d'assurer la sécurité des transports maritimes, celles prises pour protéger l'environnement et le développement économique de notre région. C'est pourquoi nous avons décidé d'augmenter nos activités de relations publiques. Nous avons développé une stratégie de communication plus vaste que nous sommes en train de mettre en place. Nous avons aussi réalisé une vidéo promotionnelle sur l'APL que j'aimerais partager avec vous maintenant.

[VIDÉO]

J'espère qu'elle vous a plu. Nous avons fièrement mis en avant-plan la capitaine Patricia Hébert dans notre vidéo. Nous sommes chanceux de pouvoir compter sur elle au sein de notre équipe. Elle est aussi un modèle pour les autres femmes qui souhaite devenir capitaine, pilote ou chef de file au sein de l'industrie maritime. J'aimerais aussi remercier Julie Gascon de la Garde côtière canadienne pour son aide et ses propos aimables. J'aimerais aussi remercier Mike Broad et pour couronner le tout, j'aimerais remercier nos collègues de la Corporation des pilotes du Bas Saint-Laurent de nous avoir permis de filmer dans leur centre de simulation à Québec qui est à la fine pointe de la technologie.

Merci.